39017 - Se gargariser pendant le jeûne avec de l’eau salée

question

Enceinte dans son dernier mois, mon épouse souffre de sévères maux de dents … Etant donné l’impossibilité d’opérer une extraction de dent sur une personne enceinte, lui est il permis de se gargariser avec de l’eau salée et de l'œillet pendant les jours du Ramadan ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’y a aucun inconvénient à se gargariser avec de l’eau pure ou salée. Ceci est surtout vrai quand on en a besoin pour atténuer la douleur, etc., à condition d’éviter que l’eau passe dans l’estomac. Si elle y passe involontairement, l’intéressé n’aura commis aucun pêché et son jeûne reste intact.

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit : « Si de la poussière ou une autre substance pénètre dans le ventre du jeûneur malgré lui , et s’il se gargarise ou aspire de l'eau de manière à ce qu’une partie de l’eau passe dans son ventre malgré lui, son jeûne reste valide. Et il n’aura à effectuer aucun jeûne de rattrapage dans ce cas .

Voir Madjalisi shahri Ramadan, al-Madjlis Al-Khamissa ashara.

Allah le sait mieux

Le même cheikh a été interrogé à propos du fait de se gargariser pour atténuer la rigueur de la chaleur. Voici sa réponse : « Cela ne remet pas en cause le jeûne puisque la bouche est assimilable à la partie extérieure du corps. C’est pourquoi le jeûneur peut se gargariser sans invalider son jeûne. Ceci explique le caractère obligatoire du fait de se gargariser dans le cadre des ablutions. Si la bouche n’était pas assimilable à l’extérieur du corps, il ne serait pas obligatoire de le laver dans le cadre des ablutions. En plus, le fait de se gargariser pour remédier à la

sécheresse de la bouche due à la rigueur de la chaleur, rend l'observance du jeûne plus aisée. À ce propos, il a été rapporté que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), tout en observant le jeûne, déversait de l'eau sur sa tête, histoire d'atténuer une soif exacerbée par la chaleur. (rapporté par Abou Dawoud (2365) et déclaré authentique par al-Albani)

Ibn Omar se mouillait les vêtements et les portait pendant le jeûne pour se rafraîchir le corps. Anas Ibn Malick possédait un bassin qu'il remplissait et y nageait alors qu'il observait le jeûne. Tout cela montre qu'il n'y a aucun inconvénient à utiliser des moyens pour atténuer le jeûne. Il faut cependant prendre garde à ne pas laisser passer l'eau dans son ventre quand on se gargarise. Car ce serait dangereux. Mais si, dans ce cas, l'eau passait dans le ventre involontairement, cela ne ferait rien » (Madjmou'al-Fatawa, 19) . Les deux traditions attribuées respectivement à Ibn Omar et Anas sont citées par al-Boukhari dans son Sahih de manière suspendue.

Voir la question n°38907.